

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA DÉCENTRALISATION ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

Arrêté du 16 mars 2015 portant ouverture de concours externe, interne et troisième concours pour le recrutement des administrateurs territoriaux (session 2015)

NOR : RDFF150004A

Par arrêté en date du 16 mars 2015 pris par le président du Centre national de la fonction publique territoriale, trois concours pour le recrutement des administrateurs territoriaux, un concours externe, un concours interne et un troisième concours sont organisés par le Centre national de la fonction publique territoriale en 2015.

Les épreuves écrites de ces concours auront lieu à Paris, Bordeaux, Lyon, Rennes, Strasbourg, Fort-de-France et Saint-Denis de La Réunion les 5, 6, 7, 8 et 9 octobre 2015 pour le concours externe, les 5, 6, 7 et 8 octobre 2015 pour le concours interne et pour le troisième concours.

Les candidats pourront s'inscrire à ces concours sur le site internet du CNFPT (www.cnfpt.fr), du lundi 4 mai au vendredi 29 mai 2015, à minuit. Les candidats devront ensuite imprimer leur dossier d'inscription ainsi rempli, le signer, le compléter des pièces justificatives demandées et faire parvenir l'ensemble à l'adresse indiquée ci-dessous au plus tard à la date de clôture des inscriptions, le vendredi 5 juin 2015, le cachet de la poste faisant foi. Faute de l'envoi dans ces délais de ce dossier imprimé, l'inscription en ligne sera annulée. Tous les renseignements relatifs à ce mode d'inscription seront disponibles sur le site internet du CNFPT (www.cnfpt.fr) à compter de l'ouverture des inscriptions.

Les candidats pourront également retirer un dossier de candidature entre le lundi 4 mai et le vendredi 29 mai 2015, par courrier adressé par voie postale au Centre national de la fonction publique territoriale, service des concours, 80, rue de Reuilly, CS 41232, 75578 Paris Cedex 12, et accompagné d'une enveloppe grand format affranchie au tarif en vigueur pour un envoi de 160 grammes environ, aux nom et adresse du demandeur.

Ces dossiers devront être soit déposés avant 17 heures, soit postés avant minuit à l'adresse indiquée ci-dessus, au plus tard à la date des clôtures des inscriptions, le vendredi 5 juin 2015, le cachet de la poste faisant foi.

Aucune demande de dossier adressée hors délai ni aucun dossier posté au-delà de la date de clôture des inscriptions ne seront pris en compte.

Le nombre de postes ouverts aux concours fera prochainement l'objet d'un arrêté publié au *Journal officiel*.

Les choix de matières concernant les épreuves d'admissibilité et d'admission du concours externe, interne et du troisième concours doivent être formulés par le candidat au moment de son inscription.

Concernant l'épreuve d'informatique des concours externe et interne, il est institué, par analogie avec l'épreuve d'informatique du troisième concours, un temps de préparation de vingt minutes.

Tous renseignements complémentaires et en particulier les conditions de candidature pourront être communiqués sur simple demande adressée au service des concours du Centre national de la fonction publique territoriale.